
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 12

Séance du 24 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe au Maire), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Elisabeth CHAUSSE (Conseillère Municipale)

Représentés: Ghislain GUYON par Patrick LEHAGRE, Dolores TESSIER par Yvette DUTERTRE

Excuses: Jacques MOTARD, Marie-Pierre CHUM

Absents:

Secrétaire de séance: Alain GAUTIER

Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 12 juin 2018 concernent :

- Conclusion d'un contrat de travaux avec l'entreprise ROCHETTE SARL pour l'extension du réseau d'assainissement eaux usées du programme Départementale 2017 – Secteur « Les Vignes de la Carrière » pour un montant de 130 491,60 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux avec la Société SOA pour la réalisation de tests préalables à la réception des travaux d'assainissement eaux usées du programme départementale 2017 – Secteur « Les Vignes de la Carrière » pour un montant de 2 700,00 € HT.
- Conclusion d'un contrat avec l'EURL JP Sécurité pour la fourniture et la mise en service de 2 extincteurs pour un montant de 177,29 € HT.
- Conclusion d'un contrat avec la Société OUVRARD Touraine pour la fourniture d'une motopompe eaux claires pour un montant de 328,94 € HT
- Conclusion d'un contrat avec la Société Ouest Occasion pour la fourniture d'un fourneau 4 feux sur socle, d'un four mixte 10 niveaux sur support et d'un lave-vaisselle à capot (avec tables entrée et sortie offertes) pour un montant de 4 520,00 € HT.
- Conclusion d'un contrat avec la Société LEROY MERLIN pour la fourniture de gazon artificiel pour l'école de Charentilly pour un montant de 1 035,22 € HT
- Conclusion d'un contrat avec la Société B3S pour le remplacement de la caméra de l'école par un dôme motorisé, identique à ceux de la mairie et pose d'un nouveau dôme motorisé au gymnase pour un montant de 2 303,60 € HT.

Objet : Budget Assainissement - Décision modificative n° 1. - DE 2018_037

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes (Diminution de la prévision de recette liée à la subvention prévue par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et inscription de crédits

supplémentaires pour intégrer l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel (60 000,00 € inscrits au Budget primitif assainissement + 90 000,00 € d'inscriptions nouvelles) :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros		90000.00
13111 - 26	Subv. équipt Agence de l'eau		-90000.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Personnel communal - Approbation du Document Unique de la Commune de Charentilly - DE 2018_038

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis favorable du Comité technique (CT) et du comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en date du 12 juin 2018 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**afin de répondre à ces obligations, la commune a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en interne.
- **Qu'**à cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels.
- **Que** les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.
- **Que** le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.
- **Que** c'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.
- **Que** sa réalisation permet :
 - de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
 - d'instaurer une communication,
 - de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
 - d'aider à établir un programme annuel de prévention.
- **Que** ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle.
- **Qu'**il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.
- **Que** ce document sera consultable en mairie.

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée en interne.

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint en annexe.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet : Extension du réseau d'eaux usées secteur "Les Vignes de la Carrière" - Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan. - DE 2018_039

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5214-16 V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles – Pays de Racan et notamment les dispositions incluant la Commune de Charentilly comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté compétente en matière d'opération d'investissement comme la réalisation d'un équipement.

Monsieur le Maire expose :

Que la Commune projette d'étendre l'extension de son réseau d'assainissement d'eaux usées au niveau du secteur « Les Vignes de la Carrière ».

Que le projet consiste à étendre le réseau d'assainissement collectif eaux usées au niveau du secteur « Les Vignes de la Carrière » sur une longueur de 696 mètres linéaires de collecteurs et la mise en œuvre de 18 branchements.

Que le montant des travaux est évalué à 149 586,60 € HT qui se décompose comme suit :

- Entreprise ROCHETTE SARL domiciliée 1 Bis, rue CUVIER à BOURGES (18000) pour un montant de 130 491,60 € HT
- Société SOA domiciliée 6, rue Nathalie SARRAUTE à NANTES (44205) pour un montant de 2 700,00 € HT.
- SAFEGE Ingénieurs Conseils domiciliée 7 & 9, rue du Luxembourg à TOURS (37071) pour un montant de 16 395,00 € HT.

Considérant que la Commune de Charentilly, souhaite étendre son réseau d'assainissement d'eaux usées au secteur « Les Vignes de la Carrière » et, que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles – Pays de Racan.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles – Pays de Racan en vue de participer au financement de l'opération de travaux relative à l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées au secteur « Les Vignes de la Carrière » à Charentilly (37390), à hauteur de 74 793,30 €.

Dit que le plan de financement sera annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

**PLAN DE FINANCEMENT
EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES AU NIVEAU DU SECTEUR « LES
VIGNES DE LA CARRIERE ».**

Nature de la dépense	Montant HT	Montant de la recette	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	16 395,00 €	CCGC-PR	74793,30 €
Montant du programme de travaux Entreprise	133 191,60 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (aide financière sollicitée mais non connue à ce jour. Autofinancement	20 000,00 € (valeur estimée) 54 793,30 €
TOTAL	149 586,60 €	TOTAL	149 586,60 €

Objet : SIEIL 37 : Modification des statuts. - DE_2018_040

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-18 et L 5211-20

Vu la délibération du comité syndical en date du 27 mars 2018 portant modification des statuts – transfert de compétences – Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre – Eclairage public.

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le Comité syndical du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) a approuvé par délibération du 27 mars 2018 le transfert de compétences de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence éclairage public au SIEIL.
- **Qu'**en application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit se prononcer sur de la modification des statuts du SIEIL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire relative au transfert de compétences – Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre – éclairage public.
- **Dit** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SIEIL après contrôle de légalité.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

COMPTE RENDU DES EPCI

Pays Loire Nature Touraine : Réunion SCOT du 20 juin 2018

Lors de cette réunion, il a été fait un rappel du 1^{er} séminaire. Ensuite cette réunion a été animée par la formation de 3 groupes de travail.

Il est rappelé qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

CCGC-CR : Réunion Mobil'âge du 20 juin 2018

Lors de cette réunion, il a été dressé un bilan du dispositif Mobil'âge. Après 6 mois d'activité, il y a 62 bénévoles dans toutes les Communes du Pays de Racan, 39 usagers inscrits pour 129 trajets demandés. Il en ressort qu'il y a 34 usagers qui ont utilisé ce dispositif. L'indemnité est de 0,35 € du km et les utilisateurs doivent avoir une certaine autonomie.

CCGC-CR : Sous-commission Relais des Assistantes Maternelles (RAM) du 20 juin 2018.

Lors de cette commission, il était question du projet RAM pour la période 2019 – 2022.

Afin d'établir le projet RAM, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques des 2 sites Nord et Sud. Il faut également recenser les besoins des assistantes maternelles dans les communes.

Il est proposé d'organiser une réunion avec les assistantes maternelles de Charentilly afin de connaître leurs besoins, savoir si elles ont utilisé le RAM ? Pourquoi ? Si elles souhaitent l'utiliser ? Pour quelles raisons ? Sur place à Charentilly ou sur le site du multi-accueil à Semblançay ?

CCGC-CR : Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du 25 juin 2018

Arrivée de Monsieur Jacques MOTARD à 19h26.

Lors de cette commission, il était à l'ordre du jour :

- Petite enfance :
 - Le comité d'attribution des places au multi accueil. 40 enfants étaient inscrits en juin 2018, 34 en accueil régulier et 6 en occasionnel.
 - Micro crèche de PERNAY : l'ouverture est prévue le 3 septembre 2018 et l'inauguration est fixée le 15 septembre 2018.
 - RAM : Présentation du projet RAM pour conclure une nouvelle convention avec la CAF.
- Enfance :
 - Un bilan de la fréquentation des différents ALSH a été fait.
 - Une plaquette générale présentant les différentes structures d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire a été diffusée aux familles par l'intermédiaire des écoles.
 - Les transports vers les ALSH le mercredi en 2018/2019 ont été évoqués.
- Jeunesse :
 - Dans le cadre du séjour rencontre européenne de la jeunesse, de jeunes allemands sont accueillis du 23 au 29 juillet 2018.

CCGC-CR : Commission voirie du 26 juin 2018

Lors de cette commission, il a été remis à chaque Commune, le tableau de suivi de consommation des crédits de voirie dans le cadre des charges transférées.

A cette commission, il y avait Monsieur DESIDERI responsable du STA de Langeais, qui a notamment présenté les travaux qui seront réalisés par le Département d'Indre-et-Loire en 2019. Les travaux prévus iront du carrefour rue du Clos Faroux / rue de la Fortinière / rue de l'Arche jusqu'au niveau du 2 Ter rue des Mailleries.

CCGC-CR : Conseil Communautaire du 11 juillet 2018

Arrivée de Madame Marie-Pierre CHUM à 19h34

Lors de Conseil communautaire, étaient à l'ordre du jour :

Action économique :

- Autorisations de lancement du dossier pour la construction d'un restaurant de type routier au niveau de la Zone d'Activités POLAXIS. Le coût du projet est estimé à 850 000,00 € HT environ.
- Parking poids lourds : autorisation de lancement du dossier. En parallèle du restaurant routier, il est envisagé l'aménagement en parking poids-lourds d'une partie de la réserve de stationnement du parc d'activités POLAXIS située à l'entrée du site. Une enveloppe de 300 000,00 € HT pour aménager une partie du parking a été provisionnée.
- Demande d'implantation d'une antenne ORANGE : Cette antenne ORANGE sera implantée sur la zone d'activités POLAXIS pour un loyer annuel de 2 500,00 € nets avec une révision annuelle du loyer prévue de 1 % en augmentation.
- Location du bâtiment du VIGNEAU à Saint-Paterne Racan : Ce bâtiment sera loué à la SAS EPI (Engineering Process Industries) pour un loyer de 800,00 € HT

Communication :

- Racine 2 est sorti et distribué aux habitants du territoire communautaire.

Environnement :

- SMIOM (Syndicat Mixte Intercommunales des Ordures Ménagères) : C'est un dossier complexe qui est lié à la fusion de la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles – Pays de Racan. Plusieurs scénarios sont envisagés et notamment un retrait de ce syndicat. Pour rappel ce syndicat gère la collecte des ordures ménagères de la partie Nord du territoire.

Culture :

Il est prévu le recrutement d'une nouvelle intervenante musicale.

CCGC-CR : Commission bâtiments du 5 juillet 2018

Lors de cette commission, il a été fait un point sur les travaux en cours. Des devis ont été établis, puis présentés pour réparer tout ce qui est cassé sur les bâtiments communautaires répartis sur l'ensemble du territoire. Des dégâts sont régulièrement constatés à cause des incivilités.

Il a par ailleurs été question de la construction du complexe sportif à Neuillé-Pont-Pierre dont le montant des travaux est estimé à 1 900 000,00 € HT.

Le projet de construction du gymnase à Saint-Antoine est pour le moment repoussé. Un lot dans le cadre de la consultation des entreprises ayant été déclarée infructueux.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, il y a déjà des dégâts qui ont été constatés.

Enfin la commission de sécurité a émis un avis favorable pour la Salle des 4 vents (Cet avis est assorti de prescriptions mineures).

Conseil syndical du Syndicat Intercommunal du Collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre du 5 juillet 2018

Lors de la réunion du comité syndical, il a été question de la reprise de l'activité du Syndicat par la Communauté de communes.

Pour l'instant, aucune décision par la CCGC-PR n'a été prise. La reprise éventuelle ne se ferait pas avant février 2019.

Il a été fait mention des difficultés rencontrées par les familles pour inscrire leurs enfants sur le site de la Région Centre Val de Loire dans le cadre des transports scolaires.

Les horaires des circuits pour le collège seront envoyés aux Mairies à la fin du mois d'août 2018.

Dès le mois de septembre, tous les enfants prenant le bus, devront badger avec leurs cartes de transport. Cette nouvelle mesure sera quotidienne et même pour les plus jeunes.

Enfin un point a été fait sur le personnel concerné par l'allocation de retour à l'emploi (ARE). Deux anciens employés ont retrouvé un emploi non stable, mais qui devrait permettre au Syndicat de diminuer les allocations

versées à ce personnel. Par ailleurs, toujours en matière de ressources humaines, un agent placé en congé longue maladie devrait en octobre 2018 partir à la retraite.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Semblançay du 27 juin 2018

Lors de ce Conseil syndical, il a été question du forage qui se situe au niveau du bois des Grandes Tailles à Charentilly. Le SIAEP est en attente du retour de la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Bien que le débit ne soit pas aussi important qu'espéré, le projet devrait être mené à son terme.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'avancement des divers travaux :
 - Aménagement de l'entrée de Bourg

Le talus est fait. La semelle pour recevoir le muret est mise en œuvre. L'entreprise est en attente de validation de l'Architecte des Bâtiments de France pour monter le mur de soutènement le long de la rue du Clos Faroux.

Les travaux devraient être terminés à la fin du mois de septembre 2018.

Concernant la partie enfouissement, il n'y a plus de fil. Les poteaux Télécom restant seront retirés prochainement.

Pour finaliser la rue du Clos Faroux, il a été retenu par le Conseil municipal de refaire les trottoirs en enrobé rouge. Le montant des travaux est estimé approximativement à 32 000,00 € TTC.

Par ailleurs un aménagement sécuritaire d'un îlot central sur la rue de L'Arche va être créé. Le montant de ces travaux est estimé à 1 429,73 € TTC.

Ces travaux rentrent dans le cadre de la consommation des crédits voiries communautaires

- Extension réseau EU 1^{ère} tranche,

L'entreprise est arrivée tout en haut du chemin de la Bigottière. Il a été demandé à l'entreprise de rendre le chemin praticable. Cela sera effectif à la fin de la semaine.

CCAS

La composition du CCAS se présente comme suit :

Liste des membres issus du Conseil municipal pour mémoire :

Patrick LEHAGRE (Président), Christine LAVEAU (Vice-Président), Valérie BOUIN, Martine DEMEURÉ, Yvette DUTERTRE, Dolorès TESSIER, Alain GAUTIER, Elisabeth CHAUSSE.

Liste des membres issus de la société civile :

Françoise CLÉMOT, François MISERY, Marie-Chantal LEHOUX, Marc RUÉ, Charlène LEBERT, Christine JEAN-GUYADER, Marie-Hélène LAMAMY.

Une première réunion s'est tenue au cours de laquelle il a été fait une présentation du dispositif Mobil'âge. Il a par ailleurs été rappelé ce qu'est un CCAS aux nouveaux membres.

Enfin il a été fait une présentation des projets en cours.

Castors

Les castors sont toujours présents sur la commune. La prairie au niveau du Verdet est inondée. Un courrier à l'ONCFS va être envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.